



**RGE** RECONNU  
GARANT ENVIRONNEMENT

Reconnu Garant de l'environnement

Les aides possibles

En résumé, le Guichet unique de l'habitat, c'est :



Pertinence et contacts :

DU LUNDI AU MERCREDI DE 9H À 12H  
DU JEUDI AU VENDREDI DE 14H À 16H45

habitat@sudvendee littoral.fr  
02 49 58 00 08

Ils sont avec nous :



[www.cc-sudvendee littoral.fr](http://www.cc-sudvendee littoral.fr)  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD VENDÉE LITTORAL  
107 Avenue du Maréchal de Laitre de Tassigny - 85 400 Luçon  
02 51 97 64 64



**Guichet**  
unique de l'habitat



**RÉNOVER | AMÉLIORER | ADAPTER**

- Conseils et informations
- Aides financières
- Accompagnement personnalisé





*Le Guichet unique de l'habitat est un service proposé par la Communauté de communes dans le cadre du Plan local de l'Habitat.*

Ce service de proximité vous conseille et vous oriente vers les partenaires appropriés. Il vous informe des différents financements possibles pour les projets d'amélioration de votre habitation.

### **Les travaux éligibles**

L'amélioration énergétique  
La rénovation pour la mise en location à l'année du bien immobilier  
La rénovation pour lutter contre l'habitat indigne ou très dégradé  
Les travaux d'adaptation du logement liés au vieillissement ou au handicap

### **Les bénéficiaires**

Propriétaire occupant son logement  
Propriétaire bailleur  
Locataire  
Accédant à la propriété



✓ *L'amélioration énergétique*

✓ *La rénovation pour la mise en location à l'année du bien*

✓ *Réhabilitation d'un logement très dégradé*

✓ *Les travaux d'adaptation du logement au vieillissement ou au handicap*

✓ *Des conseils pour l'installation de panneaux photovoltaïques*

## **Le parcours**

*Un accompagnement personnalisé !*

**1**  
J'appelle le Guichet muni de mon dernier avis d'imposition

**2**  
Nous échangeons sur les travaux à envisager et les dispositifs auxquels je suis éligible

**3**  
En fonction du projet, une visite technique du logement peut être réalisée pour évaluer les besoins et les travaux

**4**  
J'élabore mon projet et je suis accompagné dans les démarches de subvention

**5**  
Après réception des accords de subvention, je réalise les travaux

**6**  
Je transmets les factures aux partenaires financiers



Pour être éligibles, les travaux doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment. De plus, les travaux ne doivent pas avoir débuté avant le dépôt de votre dossier de demande d'aide de subvention.